



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 août 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 746

Ce règlement décrète décrétant une dépense et un emprunt de 250 277 \$ pour la préparation de plans et devis pour le réaménagement et le prolongement de la rue de la Sapinière dans le cadre de la construction d'une école primaire

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 25 août 2021 et il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Une copie du règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 26 août 2021

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Secrétaire-trésorier adjoint